

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	9	9

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 07/09/2022 et publication le 09/09/2022

L'an 2022, le 6 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26 Août 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 26 Août 2022.

Présents : LEROUX François, AUBIN Jean-Pierre, GAUTHEUR Jacky, CHEVAUCHEE Tanguy, MOUTON Joëlle, JULIEN Alexandre, PROVOST Olivier, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine,

Excusé : RENARD Nadège

Absent :

A été nommé secrétaire : Mme MOUTON Joëlle

D2022-23 : Tarifs Garderie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ De fixer à 0,50 € la demi-heure de garderie par enfant ;
- ✓ De faire payer la somme forfaitaire de 16 € pour un temps de fréquentation de la garderie de moins de 16 heures par enfant et par année scolaire. Cette facturation sera faite à la fin de l'année scolaire, soit en juillet de chaque année.

Les présents tarifs seront appliqués à partir de la rentrée scolaire 2022/2023.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX

